

**COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE DU QUEBEC**

EVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUEBEC

**Mémoire présenté à
Claude Lachance, président de la Commission
Henri-François Gauthier, vice-président de la Commission
Louis Breault, secrétaire de la Commission**

Le 1^{er} mai 2002

Vanessa Bevilacqua

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
DEVELOPPEMENT	
1. La base de la démocratie bafouée : une élection inéquitable.....	2
2. Solution alternative	4
3. Système mixte allemand applicable à notre société.....	6
CONCLUSION	7
BIBLIOGRAPHIE	8

Introduction

Alors que l'Amérique se fait valoir comme le bastion de la démocratie moderne, le Canada ne considère pas comme critique une situation qui entrave l'exercice d'une juste démocratie. Si nous considérons que les finalités de cette idéologie visent à traduire la volonté populaire en une application politique représentative, notre système est anti-démocratique. L'essence même de ces années de combat pour un système équitable se voient ici bafoué par un irrespect des bases démocratiques. En effet, afin de porter au pouvoir un gouvernement qui représente nos intérêts généraux, il est indispensable d'utiliser un moyen qui traduit, de manière fiable, le vote populaire en représentation en chambre. Or, une telle technique s'est ouverte aux démocrates par le biais du mode de scrutin. La tenue d'élection est ainsi indispensable de ce mode de scrutin qui semble, dans certains cas, faillir à son rôle démocratique. Mais comment demeurer insensible devant une situation qui prône une idéologie que nous respectons à peine? Je ne peux m'abstenir d'être outrée par notre système qui dévalorise l'exercice du droit de vote populaire. Le mode de scrutin uninominal à un tour cause maintes distorsions entre le vote et la représentation gouvernementale. Ainsi, à travers cet ouvrage, je tenterai de démontrer les inconvénients anti-démocratiques provoqués par l'utilisation du système uninominal à un tour. Puis je présenterai également une solution alternative à ce problème qui saurait diminuer la distorsion causée par notre mode de scrutin. En dernier lieu, je prouverai que cette solution, le système mixte allemand, peut être applicable de manière efficace à notre société.

1. La base de la démocratie bafouée : une élection inéquitable

Le but premier de l'élection est de remplir les exigences de la démocratie en donnant aux citoyens le contrôle des institutions politiques. Cet événement majeur de la vie démocratique est ici corrompu dans notre système uninominal majoritaire à un tour. Il est inacceptable qu'une large distorsion souvent répétée entrave ce droit de vote et l'affirmation de chacun d'entre nous, de chaque citoyen. Or, notre système contient plusieurs disfonctionnements qui provoquent des situations peu démocratiques. La première de ces contradictions est la pluralité qui se dit pourtant « majoritaire » de notre mode de scrutin actuel. En fait, pour être porté au pouvoir, il n'est pas nécessaire de remporter un appui majoritaire comme l'entendrait une démocratie juste. Il suffit simplement pour le candidat de battre, dans son comté, le député en deuxième position. Un pour cent des votes peut ainsi déterminer quel individu sera élu en chambre et représentera des citoyens qui n'auront pas nécessairement voté majoritairement pour lui. Cette « pluralité » masquée provoque donc une inégalité flagrante entre la volonté populaire et la représentation gouvernementale. Un exemple flagrant de cette affirmation demeure les élections provinciales de 1998, où la distorsion, ayant pris une tournure extrême, fit basculer la volonté populaire. En effet, le parti élu ayant récolté 43 % des voix, remporte, en chambre, un total de 61% des sièges pour aboutir à une distorsion de 18%. C'est donc dire que la volonté populaire n'est guère respectée dans le UM1T. Et ce phénomène, loin d'être isolé, s'est produit à six reprises depuis l'application de notre système. Comment oser prétendre, à la prise de conscience de ces faits, que nous sommes une société respectable et démocratique alors que nous en nions toute objectivité.

Le but de notre idéologie égalitaire est de permettre à toutes les voix de la société de se faire écouter et d'être prises en considération dans le but de mousser les débats et d'engendrer des conclusions à la hauteur et digne de la volonté générale. Cependant notre système uninominal à 1 tour marginalise complètement cette dimension démocratique en réduisant le champ de concurrence à deux partis. Prenant en considération la situation québécoise, cette faiblesse aggrave l'appartenance aveugle des citoyens de certains comtés à un des deux partis dominants en fonction de leur point de vue sur la question de la souveraineté. Puisqu'un partisan péquiste n'a aucune chance de faire valoir son opinion

dans un comté à dominance libérale, l'exercice du vote de ce citoyen est réduit à néant. L'ensemble de cette population silencieuse pour qui voter ne peut plus constituer un acte décisif et valable, constitue une large proportion de votes tout simplement perdus. Puisque pour être élu un parti doit remporter le plus grand nombre de comtés possible, il est inutile de prendre en considération la volonté populaire si celle-ci ne se traduit pas par la volonté d'un comté.

L'exercice du droit de vote est donc le moyen mis à la disposition des électeurs pour déterminer qui constituera leur gouvernement. Or, dans cette visée, les citoyens sont restreints à n'élirent que des députés liés à des partis. Donc, il ne s'agit plus guère de porter un individu compétent mais plutôt un pion qui servira à porter au pouvoir un parti qui ne ressemble peut-être pas aux exigences de l'électeur. Donc, la formule régionale de députés perd tout fondement et constitue une autre divergence de notre mode de scrutin.

De plus, le choix du premier ministre n'est guère effectué directement par la population qui ne fait que subir la structure du parti élu. En effet, le premier ministre, chef du parti majoritaire en chambre, ne reçoit pas nécessairement l'appui du peuple pour régner sur un territoire aux apparences démocratiques. De telles formules aux diverses contradictions et aux bavures déplorables sont inacceptables dans une société qui dénonce les abus de pouvoir de d'autres états et qui sont dirigées par un gouvernement qui bafoue l'exercice.

2. Solution alternative

Souvent un peuple peut largement accroître ses diverses compétences par l'observation des autres acteurs de son milieu. En ce qui concerne notre mode de scrutin UM1T, il est intéressant d'étudier la minime, voir la ridicule proportion d'états démocratiques qui y ont recours encore aujourd'hui. En effet, l'Inde, la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada demeurent pratiquement les seules démocraties à utiliser un mode de scrutin anti-démocratique qui défavorise la volonté populaire. En fait, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont récemment apporté d'importantes modifications à leur mode de scrutin afin de le rendre plus représentatif de leur population. Même la Grande-Bretagne, initiateur de ce soi-disant outil démocratique, le UM1T, désire modifier certaines choses afin de les rendre plus équitables.

Cette mouvance vers le changement de nos élections soutient donc ma thèse initiale et me pousse à réaffirmer que notre société doit changer. Plusieurs systèmes existent, à travers le monde, dans le but de servir un peuple qui devrait contrôler le pouvoir politique. Les systèmes proportionnels des Pays-Bas et d'Israël ainsi que le mode de scrutin uninominal à deux tours présent en France se démarquent par leurs merveilleuses avancées démocratiques mais engendrent certaines faiblesses dans le sillage de leur mise en place. Par contre, à la suite de diverses lectures, ma pensée s'est forgée une opinion précise sur une nouvelle perspective qui saurait satisfaire pleinement les besoins des citoyens de notre nation. Je tiens donc, par le biais de cet ouvrage, vous faire part de l'intérêt que le système mixte allemand a suscité chez moi dans un désir de démocratie. Celui-ci puise ses racines de deux grands genres électoraux soit la représentation proportionnelle et notre UM1T. Dans cet angle aux options diverses et aux opportunités plus qu'intéressantes, le système qualifié également de représentation proportionnelle personnalisée, corrige la majorité des désavantages que nous impose le UM1T. En effet, ce phénomène de correction est amené par le fait que le système mixte allemand s'appuie plus particulièrement sur la représentation proportionnelle qui mise sur la correspondance exacte entre l'expression populaire et la représentation en chambre. Le fonctionnement légèrement plus complexe que le notre fonctionne de la

manière suivante : Le citoyen - électeur vote deux fois; un premier bulletin de type UM1T qui influencera, comme il se doit, l'électeur à élire un député en fonction de son potentiel et de ses compétences et non en fonction de son attachement à un parti. En effet, un citoyen sera porté à agir ainsi, contrairement à nos citoyens actuels, puisqu'un second bulletin proportionnel servira à élire un autre député plutôt en raison de son appartenance à un parti qu'il désire voir diriger son état. Ce deuxième bulletin implique une liste de partis avec des candidats élus sur la base des « lands », de manière régionale. Ainsi le problème de la chefferie du parti élu présent dans le UM1T, est résolu car le choix de la hiérarchie au sein même du parti peut être choisis par la population qui classifie ses préférences afin d'être gouverné par un système qui lui ressemble. L'injustice causée par le phénomène de « pluralité » des systèmes majoritaires est enrayé puisque la représentation proportionnelle tente de faire correspondre 1% du vote populaire à 1% des sièges en chambre. Ainsi le parti porté au pouvoir se doit d'avoir rassemblé la majorité des votes pour exercer une influence concrète. De plus, avec cette correspondance entre la volonté populaire et la représentation en chambre, les petits partis accèdent plus facilement à la chambre et peuvent ainsi faire valoir les intérêts de la proportion de la population qui les a élus. Évidemment dans un tel système, le nombre de sièges n'est pas fixe puisqu'il dépend du vote populaire et que la moitié des députés sont élus d'après le UM1T et l'autre moitié par la représentation proportionnelle. De plus, même si ce dernier comporte plusieurs avantages, il entraîne également quelques inconvénients que le UM1T sait corriger. En effet, la représentation « 1% des votes = 1% des sièges » peut amener au sein d'une nation une forme d'instabilité relative causée par le nombre trop élevé de partis représentés en chambre. À ce moment le UM1T peut intervenir de manière efficace en influençant une plus grande stabilité en chambre. Un second désavantage du système proportionnel est corrigeable par la présence d'un lien fort entre la population et le gouvernement. Le député remplissant cette fonction de liaison se trouve pratiquement inexistant au sein des systèmes proportionnels alors qu'il est primordial dans le UM1T. Ce lien est important à mon point de vue puisqu'il se fait la voie de la population au gouvernement et que ce principe est à la base même de la démocratie.

3. Système mixte allemand applicable à notre société

Dans une perspective de changement, tout citoyen demeure inquiet des conséquences subséquentes aux modifications. Dans l'adoption du système mixte allemand, la conservation de notre mode de scrutin actuel rassurerait une population inquiète face à l'instabilité nouvelle. De plus, les citoyens seraient préalablement habitués à effectuer leur vote à l'aide de cet outil électoral ce qui ne diminuerait le déséquilibre suivant le changement d'un mode scrutin diamétralement opposé à l'ancien.

Cependant, malgré les gains démocratiques importants qu'engendrerait le recours au système allemand, l'hégémonie d'un parti sur une période de temps relativement grande demeure une menace importante à la démocratie. Ces « règnes gouvernementaux », qui ne sauraient être effacés par un nouveau mode de scrutin, pourraient cependant être évités par une limite maximale de mandats. C'est-à-dire d'imposer à nos gouvernements un nombre limite de mandats exercés par un même individu. Ainsi nous pourrions faire place à une diversité qui motiverait une meilleure démocratie.

Une des principale faiblesse entraînée par la représentation proportionnelle, contenue dans le système mixte allemand, est son instabilité relative. Dans le cas où nous désirerions apaiser cette crainte, même dans un cas où la stabilité semble tout de même maintenue par le système uninominal à un tour, il serait possible de poser une barrière minimale de votes à obtenir pour posséder une représentation en chambre. En fait, une marge de 5% pourrait établir un taux minimal de votes ce qui inciterait les électeurs à faire un choix plus éclairé et les partis peu représentatifs à ne pas accéder en chambre de manière à créer une trop grande instabilité.

À la suite de ces diverses observations, je crois fermement que nous pouvons, sans nous tromper, que notre système électoral se trouve dans un besoin criant de se voir apporter des modifications majeures. Peu importe notre opinion sur la gravité et l'urgence de ces changements, chacun doit se sentir interpellé par sa conscience démocratique. Une société se doit d'évoluer pour être à l'écoute de son peuple et de ses préoccupations. Si nous osons prôner des idéaux égalitaires, nous ne pouvons, en tant que citoyens fiers, continuer à financer un système qui ne tient aucunement compte de nos opinions. Cette situation est inacceptable et devrait soulever un vent de revendications qui, jusqu'à présent, ne semble guère entendu et respecté dans notre société.

BIBLIOGRAPHIE

CLOUTIER, Edouard et Daniel Latouche. *Le système politique québécois*, Lasalle, Hurtubise HMH, 1979.

Forum franco-allemand, le mode de scrutin allemand, page consultée en avril 2002 , www.leforum.de/fr/fr-institutions04.htm

Le Devoir, Trois dimensions de la justice pour évaluer les modes de scrutin, page consultée en avril 2002, www.vigile.net/dossier-democratique/1-8/13-derriennic.html

Notes de cours distribuées par monsieur Jean-Félix Chénier dans le cadre du cours politique « Vie politique » en mars et avril 2002, collègue Jean de Brébeuf